

Ci-dessous les éléments qui nous permettent d'estimer qu'une étude d'impact ne se justifie pas pour le projet de dragage du Loup et de rechargement de plages par la commune de Villeneuve-Loubet.

1. **Absence de communautés biologiques présentant un quelconque enjeu de conservation sur la zone de dragages** : il s'agit de formations sédimentaires mobiles, sans couverture biologique. Cette zone de l'embouchure (entre le pont de la RD et l'extrémité des digues). Les habitats intéressants ainsi que la faune et la flore se trouvent en amont, sur des secteurs qui ne seront pas affectés par ce projet (amont hydraulique et topographique). Les seules communautés biologiques trouvées de part et d'autre de l'embouchure sont des herbiers de cymodocées. Ces espèces sont adaptées et supportent les dessalures et la turbidité. La turbidité des eaux naturelles est très importante sur cette zone (comparée au Cap d'Antibes par exemple).
2. **Les nuisances engendrées par le projet sont essentiellement des panaches turbides lors du dragage.** Ces panaches resteront peu importants (matériaux essentiellement sableux) et surtout ne modifieront en rien les conditions écologiques de la zone qui reste soumise à des apports sédimentaires massifs par le Var tout proche. Ce fleuve charrie en effet de grandes quantités de MES ce qui engendre naturellement des eaux turbides le long de toute cette côte (eaux laiteuses au droit de St Laurent du Var, Cagnes-sur-Mer et Villeneuve Loubet). Une partie de ces sédiments fins se dépose en partie sur l'étroit plateau littoral (250 à 400m de large) et est rapidement remise en suspension avec la houle. C'est pour cette raison que les eaux ne sont jamais claires et transparentes sur cette zone. L'autre partie sédimente sur la pente abrupte qui prolonge cet étroit plateau.